

La protection sociale française à Bruxelles



Une implantation stratégique

La REIF est située au 50, rue d'Arlon, au sein de la Maison Européenne de la Protection Sociale, qui héberge aussi plusieurs organismes œuvrant dans le champ de la protection sociale. Citons parmi eux : la Plateforme européenne des institutions de protection sociale (ESIP) à laquelle adhèrent 40 caisses nationales des Etats membres de l'Union européenne, l'Association Internationale de la Mutualité (AIM) ainsi que les Représentations des caisses allemandes et autrichiennes d'assurances sociales.





Représentation des Institutions Françaises
de sécurité sociale auprès de l'Union européenne

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2016



Mot du président



Acteur incontournable et essentiel à Bruxelles pour la promotion et la défense des valeurs et des principes du système de protection sociale français, la Représentation européenne des institutions françaises de sécurité sociale (REIF) a été particulièrement active en 2016 dans un monde aux défis multiples et aux perspectives incertaines.

Socle européen des droits sociaux, révision de la directive 96/71/CE sur le détachement des travailleurs, révision des règles relatives à la coordination des systèmes de Sécurité sociale, Règlement sur les dispositifs médicaux, etc. Des initiatives législatives européennes qui constitueront autant d'opportunités, que de défis pour notre système de protection sociale.

Face à l'euroscepticisme grandissant, les institutions européennes ont multiplié les initiatives législatives et les annonces politiques plaçant le social et les droits des citoyens européens mobiles au cœur de l'agenda européen. Pourtant, le 23 juin 2016, le peuple britannique a décidé le Brexit. Ce fait sans précédent a jeté le trouble sur le projet européen et son devenir. Mais il pourrait être aussi l'électrochoc qui relancera la machine européenne.

La REIF a tenu le cap et n'a pas dévié de son objectif : porter les valeurs si essentielles que sont la libre circulation des personnes au sein de l'UE, la garantie du maintien de leurs droits de sécurité sociale et un accès universel, égal et de qualité aux prestations de sécurité sociale.

Les grands atouts de la REIF à Bruxelles reposent sur le travail étroit et permanent avec ses membres qui s'est encore développé en 2016 avec la création d'un groupe de travail dédié à la question du travail détaché, mais aussi sur le travail et les échanges quotidiens avec ses homologues allemands de la DSV et autrichiens du HVB au sein de la Maison européenne de la protection sociale. Egalement, la REIF peut compter sur la collaboration étroite avec la Plateforme européenne des institutions de protection sociale (ESIP), association rassemblant plus de 40 organisations nationales de sécurité sociale issues de 15 Etats Membres et de la Suisse.

La REIF a eu également une dimension prospective et a participé à alimenter des réflexions sur le futur socle européen des droits sociaux. Il y a en effet un dilemme inhérent à la sécurité sociale dans l'UE : comment concilier concrètement l'idéal d'une Europe sociale au service des citoyens avec le maintien de la compétence nationale exclusive prônée par des Etats membres légitimement peu enclins à l'harmonisation de leur système de protection sociale?

Ce «nœud gordien» sera l'un des grands enjeux sociaux de l'Union européenne dans les prochaines années et la REIF prendra toute sa place dans ces débats fondamentaux.

Qu'il me soit permis, en guise de conclusion de remercier les membres de la REIF pour la confiance qu'ils continuent à m'accorder en me confiant la Présidence de la REIF, un acteur incontournable dans la défense d'une Europe sociale et protectrice.



Introduction

L'Union européenne ne dispose pas de compétence exclusive dans le domaine de la Sécurité sociale mais peut, selon le principe de subsidiarité, compléter l'action des Etats membres, avec pour base légale d'intervention le marché intérieur et les quatre libertés fondamentales de circulation : des personnes, des marchandises, des capitaux et des services.

Ainsi, la libre circulation des travailleurs dans l'Union européenne a notamment conduit à l'adoption des règlements de coordination, permettant aux citoyens de se déplacer d'un Etat membre à un autre sans perdre leurs droits à la Sécurité sociale.

Pour protéger les consommateurs, ou encore les patients, l'Union européenne a mis en place une politique du médicament, ou encore a adopté une directive concernant les soins de santé transfrontaliers. Enfin, la directive Services a été adoptée en vertu de la libre prestation de services dans l'UE.

Les initiatives européennes sont donc susceptibles d'impacter de manière plus ou moins directe le fonctionnement des systèmes de protection sociale des Etats membres. C'est pourquoi la Sécurité sociale française a décidé de mettre en place à Bruxelles, en 2003, un bureau représentant ses intérêts : la REIF.

Le bureau de la REIF à Bruxelles a une double mission :

- d'une part, représenter et défendre les intérêts de la Sécurité sociale française à Bruxelles ;
- d'autre part, informer et appuyer les Caisses pour une meilleure connaissance et compréhension du fonctionnement de l'UE et des dossiers clés et pour intégrer le fait européen dans le pilotage national des institutions membres.

1 REPRÉSENTER ET DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DE LA SÉCURITÉ SOCIALE FRANÇAISE.

L'apport d'expertise aux décideurs est une des voies pour atteindre l'objectif assigné (le «donnant – donnant» est la règle dans les contacts et relations avec les interlocuteurs bruxellois), ainsi que la veille pour repérer et intervenir en amont et tout au long du processus de décision européen. Les actions conduites comprennent les réponses aux livres verts, aux consultations et aux communications, les contacts formels et informels, la participation aux conférences, auditions au Parlement européen, ateliers, le «networking», la transmission de positions ou d'avis concernant les débats en cours, ou encore la rédaction d'amendements à des propositions législatives en discussion au Parlement européen. Le travail d'influence, le lobbying, est le produit de toutes ces actions conçues dans une logique de proximité permanente et de réseaux. Ce travail d'influence suppose une articulation permanente avec les Caisses et avec les pouvoirs publics français à la Représentation Permanente et/ou la Direction de la Sécurité Sociale/ Division des Affaires Communautaires et Internationales (DSS/ DACI).

2 INFORMER ET APPUYER LES CAISSES POUR UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DU FAIT EUROPÉEN.

Cette activité suppose d'informer tous les membres régulièrement, de manière ciblée et la plus proactive possible, sur le fonctionnement de l'UE et sur les dossiers clés, au-delà de la Sécurité sociale proprement dite. Pour ce faire, la REIF a créé différents outils d'information : le site web, le REIF info, les Dossiers d'actualité, les Mémos. Pour les informations plus ciblées, des relations rapides et directes entre la REIF et ses membres pour toutes les informations stratégiques, les alertes et les actions de suite permettent d'anticiper les changements législatifs. L'appui aux Caisses prend diverses formes à la demande : contribution dans la rédaction de positions à transmettre aux décideurs communautaires, rencontres de fonctionnaires ou d'eurodéputés sur des questions ou projets précis, accueil de stagiaires, de délégations, organisation de réunions ou séminaires à Bruxelles. La plus-value de la REIF à cet égard est son ancrage physique à Bruxelles, ainsi que la maîtrise de la mécanique bruxelloise, ses contacts et ses réseaux.

Ce rapport d'activité décrit l'environnement au sein duquel la REIF travaille puis retrace ses activités en 2016, en fonction de ces deux objectifs généraux.



La REIF au cœur des événements européens

Les activités de la REIF en 2016 ont été marquées par un renforcement important de son expertise par la création d'un groupe de travail dédié au détachement des travailleurs, co-piloté par l'EN3S et l'équipe de la REIF. Ce groupe de travail rassemble l'ensemble des caisses nationales membres et y associe étroitement pour la première fois le Ministère des Affaires sociales et de la Santé français (DACI). Un corpus de propositions a été adopté à l'unanimité et transmis à un panel élargi de parties prenantes (institutionnels majoritairement) en France et dans l'UE. Cette modalité de travail qui a provoqué une émulation certaine parmi ses membres et un franc succès sera dupliquée en 2017 sur des sujets d'actualité comme par exemple les propositions de révision des règlements européens de coordination des systèmes de sécurité sociale.

La REIF se félicite également de l'élection de son délégué permanent, Arnaud Emériaux, au poste de Président de l'ESIP, la Plateforme européenne de protection sociale. Il travaillera en étroite collaboration avec Ilka Wölfle, l'actuelle directrice du Bureau européen des caisses allemandes de sécurité sociale (DSV) qui a été nommée Vice-Présidente de l'ESIP. Avec le soutien des membres de la REIF, membres d'ESIP (CCMSA, CNAF, CNAMTS, CNAV, CNRSI) et l'ACOSS à partir de 2017, Arnaud Emériaux souhaitera donner à l'ESIP un nouvel élan, en installant la plateforme européenne comme un acteur incontournable de la sécurité sociale sur le plan européen.



Partie 1

Les acteurs majeurs de la construction sociale européenne

1.1. Bilan des Présidences de l'UE en 2016

La Présidence néerlandaise

1^{ER} SEMESTRE 2016

- Accord du Conseil concernant les projets de règlements visant à moderniser les règles de l'UE relatives aux dispositifs médicaux et aux dispositifs médicaux de diagnostic in vitro
- Conclusions du Conseil sur le renforcement de l'équilibre au sein des systèmes pharmaceutiques de l'UE et de ses États membres
- Conclusions sur l'égalité des sexes et sur l'égalité de traitement à l'égard des personnes LGBTI
- Conclusions sur le dialogue social et sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale
- Conclusions du Conseil sur les prochaines étapes de la lutte contre la résistance aux antimicrobiens dans le cadre du concept "Une seule santé"

La Présidence slovaque

2^{ÈME} SEMESTRE 2016

- Adoption d'une orientation générale sur trois nouveaux règlements régissant la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound), l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) et le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop)
- Adoption des règles pour favoriser le développement des institutions de retraite professionnelle (IRP) visant à mieux protéger les affiliés des régimes de retraite.
- Conclusions sur la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse et de l'initiative pour l'emploi des jeunes ainsi que des conclusions intitulées "Accélérer le processus d'intégration des Roms" et "Les femmes et la pauvreté"
- Adoption d'une position du Conseil sur le projet de directive relative à l'exposition à des agents cancérigènes au travail
- Adoption de la directive sur l'amélioration des conditions de travail pour les pêcheurs

1.2. L'environnement de la REIF

(AUTRES ACTEURS IMPORTANTS)

La REIF a maintenu des contacts réguliers avec la Représentation permanente de la France pour les dossiers sur lesquels elle assure un travail d'influence ou de veille. La REIF a échangé régulièrement avec l'ancienne équipe des attachés en charge des politiques européennes de l'emploi, de la politique sociale et de la santé. Depuis le renouvellement des équipes en septembre 2016, la REIF a initié des contacts avec les nouveaux attachés. Enfin, en 2016, la REIF a renforcé son portefeuille de contacts auprès des Représentations permanentes belge, luxembourgeoise, slovaque et britannique de l'UE.



Partie 2

Représenter et défendre les intérêts de la sécurité sociale française

2.1. Participer au processus de prise de décision

La REIF depuis 2013 s'est donnée pour objectif de parvenir à une plus grande professionnalisation et de renforcer sa technicité dans le cadre de son travail d'influence auprès des institutions européennes. La REIF a tâché de renforcer son expertise et sa crédibilité sur les dossiers importants, en participant de manière plus systématique à la prise de décision européenne, notamment en proposant des amendements à tous les textes législatifs identifiés comme prioritaires. Ce souci d'amélioration de la qualité est également passé par un renforcement de ses contacts et échanges avec les membres du Parlement européen, de la Commission européenne et de la représentation permanente française. En outre, la REIF a développé des partenariats avec des parties prenantes mobilisées sur les enjeux autour de la sécurité sociale à Bruxelles, dans le cadre de son rôle de promotion des valeurs et expertise de la Sécurité sociale française à Bruxelles.

Au cours de l'année 2016, la REIF a entretenu des contacts réguliers avec les fonctionnaires de la Commission européenne dans les directions générales chargées des dossiers suivis, notamment la DG Emploi, affaires sociales et inclusion (EMPL), la DG Santé et sécurité alimentaire (SANTE), la DG Marché intérieur, industrie, entrepreneuriat et PME (GROW), et la DG Réseaux de communication, contenu et technologies (CONNECT).

Au Parlement européen, la REIF a renforcé le dialogue avec certains eurodéputés français, francophones ou d'autres nationalités en fonction de leurs centres d'intérêts : produits de santé, détachement des travailleurs, dumping social et logement social... La REIF a par ailleurs activement proposé son expertise et celle de ses membres aux groupes parlementaires et aux conseillers politiques.

Les séances et auditions organisées par le CESE ont été suivies lorsque les sujets à l'ordre du jour portaient sur les questions sociales (familles, services sociaux, pauvreté, socle européen des droits sociaux...).

Les autres contacts réguliers renforcés par le bureau de la REIF à Bruxelles ont concerné au premier chef la Représentation permanente de la France auprès de l'UE (RPUE), que la REIF rencontre régulièrement pour dialoguer sur les différents dossiers faisant l'objet d'un suivi commun. Le travail d'influence de la REIF qui se situe le plus souvent en amont de la prise de décision, auprès de la Commission européenne et du Parlement européen, intéresse tout particulièrement la RPUE.

La REIF a poursuivi des contacts solides avec le Service public fédéral belge de la Sécurité sociale (SPF), ce qui a permis des échanges d'informations et d'expertise essentiels sur des dossiers synergiques.

La REIF a également assuré le suivi législatif de plusieurs directives et/ou règlements, sur des sujets tels que le détachement des travailleurs ou encore les dispositifs médicaux, en assistant aux travaux, selon le cas, des commissions parlementaires «Environnement, santé publique et sécurité alimentaire» (ENVI) et «Emploi et affaires sociales» (EMPL) et en entretenant des contacts avec les membres de ces commissions ou des intergroupes traitant de ces sujets.

La REIF a, sur demande de ses membres, travaillé en synergie avec l'ESIP : coordination de certains comités de travail, contribution active à la réalisation des prises de position, rédaction d'amendements, de réponses à des consultations, rencontres communes avec les décideurs européens, etc.

Elle a davantage ciblé sa participation à des séminaires d'experts, des conférences, des cercles de réflexions sur les sujets d'actualité prioritaires afin d'appréhender les tendances et idées à l'œuvre dans les instances influentes au plan communautaire.

Exemples de dossiers législatifs ayant fait l'objet d'un travail d'influence de la REIF en 2016

LES DISPOSITIFS MÉDICAUX

- Le 26 septembre 2012, la Commission a publié une communication et deux propositions de règlements venant modifier les directives 93/42/EEC et 98/79/EC concernant respectivement les dispositifs médicaux et les dispositifs médicaux de diagnostic in vitro. Le travail d'influence sur ces textes, et en particulier la proposition de règlement sur les dispositifs médicaux, s'est achevé, avec l'accord obtenu en trilogue en mai 2016. La REIF avait co-coordonné le travail de lobbying réalisé par l'ESIP tout au long de la procédure décisionnelle, permettant ainsi une représentation privilégiée des intérêts de l'Assurance maladie obligatoire française dans les positions défendues par la plateforme. Elle a fait partie du groupe de travail en charge du sujet pour le comité santé de l'ESIP et a contribué, souvent en chef de projet, à des actions de lobbying systématique tout au long de l'année. Elle a aussi fourni une information régulière et détaillée, incluant des analyses juridiques, à la CNAMTS.

Le travail de lobbying exercé tout au long de la procédure de décision a permis de faire peser les positions de l'ESIP et de la REIF dans le débat. A titre d'exemple, le texte final comprend une obligation pour les fabricants de prévoir une couverture financière suffisante afin de couvrir d'éventuels dommages dus à des dispositifs médicaux défectueux. Cette idée provient d'un élément de la position ESIP de 2012 et avait été intégrée dans les débats parlementaires via la REIF, à l'occasion d'échanges avec une eurodéputée rapporteure pour avis sur le dossier. Si le texte final reflète les nombreux compromis qui ont été nécessaires afin de trouver un accord, il améliore considérablement la proposition initiale de la Commission européenne. Cet exemple concret démontre l'utilité d'un travail d'influence solide, concerté et systématique.

LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

- Le 25 janvier 2012, la Commission européenne a publié une proposition de règlement visant à réformer les règles en matière de protection des données à caractère personnel dans l'UE. Les propositions visent à renforcer la protection des citoyens et à alléger les charges pesant sur les entreprises par une simplification de la législation (jusqu'alors fragmentée). Elles prévoient de faciliter l'accès des citoyens aux données les concernant, ainsi que le transfert des données («droit à la portabilité des données»). Un «droit à l'oubli numérique» est également proposé afin de permettre aux citoyens de faire effacer les données stockées à leur sujet de manière injustifiée. Le consentement explicite (art. 7 notamment) est instauré dans les cas où le consentement de la personne est requis. Un comité européen de la protection des données sera institué afin de veiller à l'application du règlement. L'article 81 de la proposition de règlement traite spécifiquement de la santé. Il prévoit des exceptions à l'interdiction de traiter des données relatives à la santé. La REIF a travaillé sur le sujet tout au long de la procédure de décision, en collaboration avec la CNAMTS, la CNAF et la CNAV, principalement au travers de l'ESIP. L'enjeu a été de s'assurer que la révision du règlement et notamment l'interdiction de traiter des données sensibles n'entrave pas les missions de la sécurité sociale. Elle a également travaillé avec la Représentation Permanente de la France afin d'influencer les discussions au Conseil et incité ses membres à se rapprocher de l'équipe en charge du dossier au ministère, ce dernier étant le décideur au sein du Conseil. Globalement et relativement à la proposition initiale, le texte adopté à l'issue des négociations en trilogue par le Parlement et le Conseil en avril 2016 et publié au Journal officiel de l'UE le 4 mai 2016 a été jugé satisfaisant, les principaux risques identifiés au préalable ayant été résolus notamment grâce aux actions de lobbying. La REIF a informé ses membres des évolutions, notamment en leur fournissant une analyse du texte adopté, afin de faciliter sa mise en œuvre au sein de la Sécurité sociale française.

LE DÉTACHEMENT DES TRAVAILLEURS

- Le 8 mars 2016, la Commission européenne a publié une proposition législative modifiant la directive 96/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 1996 concernant le détachement de travailleurs effectué dans le cadre d'une prestation de services. Un nouvel article est introduit afin d'éviter la répétition anormale de situations de détachement sur le même poste au-delà d'une durée de 24 mois. Le calcul de la durée du détachement devra tenir compte de la durée cumulée du détachement des travailleurs concernés. Cette règle de la durée cumulée ne s'appliquera toutefois qu'aux travailleurs détachés sur une période minimale de six mois. La directive modifiée devrait également prévoir l'application de l'intégralité des règles relatives à la rémunération en vigueur dans l'État membre d'accueil, conformément à la loi ou aux conventions collectives d'application générale. En parallèle, la proposition de révision de la réglementation de l'Union relative à la coordination de la sécurité sociale publiée le 13 décembre 2016, est venue renforcer les obligations incombant aux institutions qui délivrent le document portable A1 délivré en cas de détachement. Par ailleurs, cette proposition a permis d'aligner le critère du non-remplacement d'un employé par un autre employé détaché aux non-salariés et de fixer des délais de transmission d'informations complémentaires de l'autorité de Sécurité sociale d'affiliation du travailleur détaché à l'institution de Sécurité sociale de l'Etat d'emploi. La REIF a travaillé dès le début du processus décisionnel européen en transmettant les propositions du groupe de travail sur le détachement aux institutions européennes. Elle a publié trois communiqués de presse largement diffusés. La REIF a également eu l'occasion d'échanger avec la DG Emploi de la Commission européenne et un panel d'attachés des Représentations permanentes nationales auprès de l'UE en charge des affaires sociales.

2.2. 1.2. Suivre avec attention les dossiers non législatifs

Un des objectifs de la Commission Juncker étant la mise en œuvre de sa stratégie «Mieux réguler» et du programme de simplification administrative «Refit», de plus en plus de sujets sont désormais traités en dehors du cadre législatif. Néanmoins, ces dossiers doivent être suivis de près car ils peuvent à l'avenir déboucher sur des propositions législatives. Par ailleurs, leur impact sur les activités et les missions de la sécurité sociale peut être significatif.

C'est notamment le cas de la politique européenne du médicament, qui fait l'objet de nombreuses activités non législatives, à travers des projets soutenus par la Commission européenne et par l'Agence européenne du médicament ou encore de travaux de groupes d'experts constitués au sein de la Commission européenne. Ces travaux, bien que non législatifs, ont un impact réel et transfrontière sur le marché des médicaments, sur la recherche, ou encore sur leur évaluation par les autorités compétentes. En l'absence de revirement, on peut s'attendre dans les années à venir à une généralisation de cette approche. Une approche qui n'entre pas dans le cadre d'un processus de décision bien établi et qui, en raison de l'absence de transparence et de structure, rend le travail d'influence plus complexe. La REIF s'est adaptée à cette nouvelle manière de travailler, qui requiert davantage de proactivité et d'implication dans les débats publics. Dans cette perspective, l'objectif de la REIF est double : d'une part, faire valoir les intérêts de la Sécurité sociale française en tant que partie prenante incontournable ; d'autre part, être consultée et conviée dans le cadre des groupes de travail et toutes autres initiatives organisées.

Un certain nombre de sujets font l'objet de débats au niveau européen, menant parfois à des initiatives européennes non législatives mais pourtant très concrètes :

- les activités visant à renforcer l'accès des patients aux médicaments, notamment au travers des activités de l'Agence européenne des médicaments (EMA) et ses projets visant à accélérer la mise sur le marché des médicaments innovants («Adaptive Pathways» et PRIME notamment). Par ailleurs, les conclusions du Conseil sur le renforcement de l'équilibre au sein des systèmes pharmaceutiques de l'UE et de ses Etats membres et

le rapport d'initiative du Parlement européen sur «les options de l'UE pour améliorer l'accès aux médicaments» ont reçu un écho important dans les différents secteurs impliqués ;

- le développement de la médecine personnalisée en tant qu'avancée scientifique questionnant notamment le parcours administratif du médicament;
- la coopération en matière d'évaluation des technologies de santé (HTA).

En réaction à l'émergence d'un débat au niveau européen sur l'accès des patients aux médicaments innovants et de plusieurs projets et initiatives non législatifs de l'UE, la REIF a contribué à coordonner un plan d'action de l'ESIP sur le sujet. Après la rédaction en octobre 2015 d'une position ESIP-AIM sur l'accès aux médicaments innovants, la REIF a soutenu l'organisation d'un évènement au Parlement européen afin de faire connaître les intérêts des organismes de Sécurité sociale dans ce domaine et d'assurer leur prise en compte dans le débat. Le travail s'est poursuivi auprès du Conseil dans le cadre de la publication de ses conclusions sur le renforcement de l'équilibre au sein des systèmes pharmaceutiques de l'UE et de ses Etats membres en juin 2016. A l'automne 2016, la REIF a permis à ESIP d'avoir une stratégie de lobbying efficace auprès du Parlement européen dans le cadre des négociations sur le rapport d'initiative relatif aux «options de l'Union européenne pour améliorer l'accès aux médicaments» (rédaction d'une position politique, rencontres avec des eurodéputés, envoi de recommandations de vote et publication de communiqués de presse). En outre, les problématiques de la médecine personnalisée soulèvent de nombreuses questions, notamment en matière d'accès aux médicaments et de parcours administratif. La REIF a contribué à impulser la rédaction d'une position ESIP sur le sujet, dont elle a coordonné la rédaction en 2016. Cette position a été adoptée par les membres de l'ESIP en décembre 2016.

Cette stratégie d'influence a pour objectif de se positionner en leader dans la transformation du cadre législatif futur et l'évolution des débats sur les médicaments, appelés à évoluer dans les années à venir en raison des avancées scientifiques et de la pression budgétaire croissante.

Le cadre stratégique de l'UE en matière de santé et de sécurité au travail proposé par la Commission européenne le 6 juin 2014 est un autre exemple de dossier suivi en raison de son impact potentiel sur la branche des risques professionnels de l'Assurance maladie et sur la santé des travailleurs dans l'UE. La REIF s'est positionnée en référente sur cette question au sein de l'ESIP et a mené, pour son compte, une stratégie d'influence auprès des eurodéputés. Après l'adoption de la position de l'ESIP coordonnée et rédigée par la REIF et le travail d'influence réalisé dans le cadre de l'adoption du cadre stratégique de l'UE par le Parlement européen en 2015, elle a organisé un petit déjeuner débat au Parlement européen sur le sujet. En cheffe de projet, la REIF a mobilisé trois eurodéputés rapporteurs et rapporteurs fictifs sur le cadre stratégique de l'UE et des partenaires qui ont accepté de co-organiser et cofinancer l'événement.

Cette stratégie d'influence initiée par la REIF a permis au Président de l'ESIP d'intervenir à deux conférences organisées par une organisation spécialisée en santé et sécurité au travail.

En 2016, la REIF s'est particulièrement engagée dans le suivi du projet de la Commission Juncker sur un socle européen des droits sociaux.

L'idée lancée en septembre 2015 par le Président Juncker lors de son discours sur l'état de l'Union a été suivie par l'ouverture d'une consultation publique sur ce que devrait être ce socle européen des droits sociaux. Une première proposition était annexée au questionnaire de consultation et a permis d'engager les parties prenantes sur le sujet. Ainsi, la REIF a participé à un ensemble de réunions, conférences et séminaires européens et français afin de discuter du contenu de cette proposition et des enjeux qui y sont liés. Elle a également échangé et maintenu un contact fort avec Monsieur Allan Larsson, conseiller spécial du Président Juncker sur le sujet, afin de lui transmettre le plus directement possible la position des caisses françaises. Après sollicitation de ses membres, elle a élaboré une réponse commune à la consultation, transmise le 21 décembre 2016 aux services de la Commission et à M. Larsson.

Enfin la REIF a activement participé à la réalisation de la position de l'ESIP sur la proposition de socle ainsi qu'à l'organisation de la Conférence ESIP tenue le 30 novembre 2016 et traitant de l'avenir de la protection sociale et plus particulièrement de l'initiative sur le socle européen. Plus de 130 personnes ont participé à cette manifestation.

Sur la base des contributions de la société civile, la Commission devrait publier une proposition concrète de socle dans le courant du premier trimestre 2017.

La REIF s'est enfin intéressée à des sujets moins importants, mais dont l'impact à terme sur la protection sociale pourrait être conséquent, tels que les questions de gouvernance économique. Elle a proposé une présentation du processus du Semestre européen et un décryptage des recommandations par pays au regard des différentes branches de la Sécurité sociale. En effet, les prises de positions institutionnelles relatives à la gouvernance économique de l'Union dans le cadre du «Semestre européen» - qui permettent un droit de regard de la Commission sur les projets de loi de financement de la Sécurité sociale avant leur transmission au Parlement - comportent le risque d'une remise en cause des droits à la Sécurité sociale existants. Les approches développées sur les fonds structurels d'aide aux États membres en difficulté conditionnent l'octroi de ces aides à de rigoureuses réformes des systèmes de protection sociale. Cette surveillance vise à faire respecter l'objectif de réduction de la dette publique (et donc des dépenses de Sécurité sociale). Le suivi renforcé des déficits proposé par la Commission exonère les dépenses publiques dévolues au soutien des fonds de pension de deuxième pilier, alors même que le «six pack» augmente les attributions de la Commission dans le cadre du contrôle des dépenses et endettement public.

La stratégie numérique de la Commission européenne est un autre exemple de sujet dont l'impact pourrait devenir significatif dans les années à venir. La REIF effectue un suivi systématique de l'actualité entrant dans le cadre de cette stratégie et a notamment coordonné en 2016 une réponse REIF à la consultation publique de la Commission européenne sur le cadre européen d'interopérabilité.

2.3. Développer sa stratégie de communication

La REIF a poursuivi et approfondi sa stratégie de communication afin de renforcer sa visibilité.

Ainsi, en 2015, à l'occasion de sa constitution en tant qu'association autonome, la REIF a entrepris une mise à jour de ses supports de communication, accompagnant leur modernisation entamée en 2014. La conception d'un nouveau format pour le REIF Info, la publication d'un rapport d'activités début 2016 et la modification de l'image de fond du site Internet sont des éléments tangibles du renforcement de sa stratégie de communication. Une nouvelle «photographie d'identité» de la REIF a été adoptée et intégrée dans les outils mis à jour (brochures, Reif info et Rapport d'activité). Une réflexion sur la modification de son logo a également été lancée en septembre 2016 et doit viser à une meilleure adéquation et représentativité du logo REIF avec l'objet et de l'identité de l'association.

2.4. Promouvoir les valeurs et expertises de la sécurité sociale

Afin de contribuer à la promotion des valeurs et de l'expertise de la sécurité sociale française, la REIF a participé à plusieurs événements, en tant qu'organisateur ou intervenant :

- Participation à un séminaire franco-bulgare sur le détachement à l'Ambassade française en Bulgarie, afin de présenter ses propositions sur le détachement des travailleurs.
- Appui de la REIF à un séminaire UCANSS à Bruxelles sur la transformation numérique de la sécurité sociale pour le compte des quatre grandes caisses du régime général.
- Présentation de la REIF, du lobbying européen et de l'impact des traités budgétaires sur les activités de sécurité sociale à l'EN3S (Formation initiale et continue : cycle SNDR).
- Intervention sur le lobbying européen dans le cadre d'une formation Sciences-Po pour des cadres AGIRC-ARRCO à Bruxelles.
- Séminaire sur l'Europe sociale du département carrières sociales de l'IUT du Havre.

La REIF a également participé à des conférences dans un objectif de consolidation du réseau bruxellois et de visibilité :

- Participation à de nombreuses conférences/débats dont la majorité s'est déroulée à Bruxelles au sein des institutions européennes.
- Participation à des forums organisés par la Commission européenne, comme le Forum européen des patients. Ces forums sont suivis par l'ESIP et ont nécessité l'intervention de l'équipe de la REIF pour assurer le suivi et la représentation de ses membres.
- Participation à des intergroupes, groupes de travail et groupes d'intérêt au Parlement européen (et accès aux événements liés, en raison de la présence de la REIF dans la liste de diffusion de l'intergroupe) : l'intergroupe Biens communs et Services publics présidé par Jean-Paul Denanot, l'intergroupe sur l'économie sociale co-présidé par Marie Christine Vergiat, un groupe de travail sur l'accès aux médicaments, et des groupes d'intérêts sur les maladies rhumatologiques et musculo-squelettiques, sur l'innovation dans les soins de santé et les services sociaux et sur la santé mentale, le bien-être et les affections cérébrales.

La REIF a, chaque fois que nécessaire, assuré la présentation des orientations françaises en matière de sécurité sociale dans le contexte européen. Elle a par ailleurs permis, en tant que de besoin, l'identification des institutions et des personnes pour des démarches d'échanges de pratiques et de *benchmarking* (par exemple, pour l'UCANSS dans le cadre d'une mission sur la sécurité sociale numérique).

La REIF a également participé à des réunions de travail organisées par ses partenaires européens :

- Groupes de travail techniques de l'ESIP et du MEDEV (groupes d'experts réunissant les autorités compétentes et les caisses nationales d'assurance maladie en matière d'évaluation des médicaments) sur certains dossiers prioritaires
- Réunions régulières avec la COFACE et avec la Plateforme de lutte contre la pauvreté sur la Convention annuelle de la Plateforme
- Réunions de travail régulières avec les chargés de mission santé des plateformes alliées et les représentations des ordres médicaux français.

Dans un souci d'amélioration continue de sa visibilité, la REIF assure l'envoi bimensuel du REIF Info aux eurodéputés français membres des commissions parlementaires traitant des questions sociales, d'emploi et de santé. Certains ont envoyé des messages de soutien à cette lettre d'information. Cette démarche a permis de renforcer le dialogue avec les parlementaires.

2.5. Contribuer au développement de l'ESIP

Il est évident que les actions collectives fédérant plusieurs réseaux et plateformes et couvrant de nombreux États membres peuvent avoir plus de poids au plan européen que les actions émanant uniquement du niveau national. Aussi, la REIF a-t-elle, comme on l'a vu, soutenu ses caisses membres dans la mise au point de documents collectifs portés par l'ESIP.

Le délégué permanent de la REIF assure la Présidence de l'ESIP depuis novembre 2016. Cela a renforcé considérablement la légitimité et l'influence de la REIF au sein de l'ESIP.

La REIF co-administre et/ou co-préside les réunions des commissions de travail de l'ESIP: santé, pension et famille-inclusion sociale. Cette participation permet d'assurer un suivi régulier des échanges et donne plus de poids à la contribution française dans la préparation des prises de position paneuropéenne.

- Gestion du Comité Famille et inclusion sociale au sein d'ESIP pour le compte de la CNAF et de la CCMSA : la REIF a pris contact avec un certain nombre de potentiels nouveaux membres dont la participation reste encore à concrétiser. Le Comité a montré sa capacité propositionnelle (initiatives de deux consultations publiques pour l'ESIP) et la REIF a diffusé les positions CNAF au sein de ce réseau (arguments CNAF mis en avant dans la position ESIP relative à la possible révision des règles sur la coordination des systèmes de sécurité sociale concernant le volet Prestations familiales). Des relations accrues et des collaborations ont été mises en place avec diverses organisations européennes traitant des questions liées à la famille et/ou à l'inclusion sociale particulièrement s'agissant des questions liées à la pauvreté des familles, à la conciliation vie privée et vie professionnelle ainsi qu'aux établissements et services d'accueil du jeune enfant.
- Présidence du Comité Pension d'ESIP par la REIF, mandatée par la CNAV : la REIF a été force de proposition au sein du Comité Pensions d'ESIP en diffusant et défendant l'expertise française du 1er pilier en matière de droit à l'information sur les pensions. De nombreux échanges ont été mis en place avec diverses organisations européennes traitant des questions liées à la pension.

Dans ce cadre, la REIF contribue à la définition et au pilotage de stratégies de lobbying aboutissant à des prises de positions et à diverses actions de lobbying, parfois en cheffe de projet, comme sur le détachement des travailleurs, les produits de santé (médecine personnalisée), le socle européen des droits sociaux ou la révision des règles sur la coordination des systèmes de sécurité sociale.

Elle participe également à des événements pour le compte de l'ESIP, avec réalisation de compte-rendu systématiques, comme par exemple une audition au CESE sur la santé numérique.

La REIF participe également à l'organisation de l'Assemblée générale de l'ESIP ainsi qu'à la conception et à la réalisation de son programme de travail annuel.

Enfin, elle assure le suivi des arrêts de la CJUE pour les membres de l'ESIP.



Partie 3

Informier et appuyer
les caisses pour
une meilleure prise
en compte du fait
européen

3.1. Informer les membres et leurs réseaux

L'information à fournir aux membres doit être régulière, ciblée, la plus proactive possible. Elle doit apporter un éclairage aux décideurs nationaux qui contienne une valeur ajoutée par rapport aux autres canaux. Les communications plus spécifiques et réactives sur des sujets d'actualité sont réalisées notamment par des REIF Flash et des fiches de suivi, en dehors des outils classiques suivants :

- le REIF Info (suivi de l'actualité sociale européenne) : 22 numéros ont été publiés en 2016 ; la liste de diffusion a été étendue notamment à la plupart des eurodéputés français et francophones. De nombreux retours positifs ont été reçus de l'extérieur, notamment sur l'évolution technique du REIF Info depuis l'arrivée de la nouvelle équipe. Preuve de son utilité et de sa valeur ajoutée : il est souvent relayé par ses destinataires initiaux.
- les dossiers d'actualité : fournissant une étude un peu plus détaillée d'un sujet à l'agenda européen intéressant la sécurité sociale voire la protection sociale au sens large.
- l'appui à l'organisation de séminaires et l'accueil de délégations de collaborateurs en formation notamment à la demande de l'EN3S, de la CNAV ou de la CNAF. Cette fonction recouvre d'une part la prospection, l'identification d'experts européens compétents et des problématiques-clés européennes dans le champ de la protection sociale. D'autre part, la REIF assure à la fois la présentation des institutions européennes, de l'actualité dans le champ social et des activités de la REIF ; Elle apporte également un support logistique.

3.2. Contribuer à la prise en compte du fait européen et impulser et susciter des actions

Etant donné que la valeur ajoutée de la REIF repose en grande partie sur sa connaissance approfondie des politiques européennes, du droit communautaire et du processus décisionnel européen, son rôle envers ses membres va au-delà de la simple transmission d'informations. En effet, les synthèses techniques de la législation européenne et les analyses juridiques qu'elle produit régulièrement en fonction de l'actualité permettent d'éclairer les experts au niveau national et ainsi d'impulser des actions. Différents supports permettent cette transmission de l'information.

Les REIF Flash

Publiés pour des dossiers identifiés par la REIF comme prioritaires et constituant des « alertes », les REIF Flash proposent une synthèse de la proposition législative ainsi que de son contexte, accompagnée de propositions d'actions. (Ex : La révision de la directive 96/71/CE sur le détachement des travailleurs, la révision des règlements européens de coordination des systèmes de sécurité sociale, la nouvelle Stratégie santé et sécurité au travail, la révision du règlement (CE) n° 726/2004 établissant des procédures communautaires pour l'autorisation et la surveillance en ce qui concerne les médicaments à usage humain et à usage vétérinaire, et instituant une Agence européenne des médicaments).

Les Mémo

Publiés pour des dossiers suivis de manière prioritaire et faisant l'objet d'un travail d'influence, ces documents synthétisent étape par étape les différents aspects de la procédure législative et du travail d'influence, en mettant en valeur les modifications opérées dans les textes et les principaux enjeux. Ils font l'objet d'une mise à jour régulière. (Ex : Le règlement européen relatif aux dispositifs médicaux, la plateforme européenne de lutte contre le travail non déclaré...).

Les fiches de suivi

Les fiches de suivi, qui se présentent sous forme de tableau, permettent de suivre les dossiers prioritaires et ceux faisant l'objet d'un travail d'influence. Mises à jour régulièrement, elles donnent un aperçu des différentes étapes de la procédure institution par institution (dates, noms des fonctionnaires responsables par institution, etc.). Elles retracent également l'intégralité des actions d'influence (prises de position, rencontres avec les fonctionnaires et les partenaires, etc.). (Ex : la plateforme européenne de lutte contre le travail non déclaré...).

Les notes REIF

Ces documents sont produits à l'initiative de l'équipe de la REIF ou sur demande de ses membres. Traitant un sujet d'actualité, ils informent de manière ponctuelle et pour un besoin bien défini. (Ex : Note REIF sur le *Brexit*).

Les analyses juridiques

Elles sont produites par la REIF pour informer les membres à propos des textes en discussions au niveau européen et une fois publiés.

La REIF informe également ses membres des consultations publiques des parties prenantes européennes, généralement lancées par la Commission européenne, telles que celles sur l'amélioration de l'égalité d'accès aux services de santé, sur le projet PRIME de l'Agence européenne du médicament, sur l'innovation disruptive en santé ou encore sur l'administration publique numérique.

Le suivi de la jurisprudence de la CJUE

Afin de répondre aux demandes de ses membres et dans le souci d'apporter une valeur ajoutée, la REIF avait proposé en 2009 une méthode de suivi des contentieux communautaires pour l'ensemble du champ de la protection sociale et des arrêts de la CJUE. Une veille plus systématique a donc été mise en place, et les principaux arrêts sont désormais mentionnés et analysés dans des délais très courts dans le REIF Info. En outre, la REIF, sur demande de la CNAMTS, a été chargée par le comité santé de réactualiser régulièrement l'outil de suivi de la jurisprudence de l'ESIP en matière de santé. Elle a généralisé cet outil à toutes les branches de la sécurité sociale pour le proposer à ses membres. Aussi, dans la même perspective, un résumé des derniers arrêts de la Cour est transmis aux membres du comité Famille et inclusion sociale lorsqu'ils traitent de sujets pertinents pour ce groupe.

3.3. Répondre aux demandes des membres

Les rendez-vous réguliers avec les Directeurs des Affaires européennes, les correspondants ou les directeurs de cabinet, selon les organismes, sont l'occasion de travailler plus en détails sur des sujets particuliers et permettent de donner suite à des demandes spécifiques en lien avec les affaires européennes, telles que représenter un ou des membres à des réunions à Bruxelles et faire un rapport, entreprendre des contacts exploratoires pour des démarches de benchmarking, intervenir dans une formation interne...

Au-delà, la REIF a toujours accueilli des groupes en séminaire d'études à Bruxelles et a souvent établi les programmes, trouvé les intervenants et réalisé elle-même des interventions pour présenter ses activités et commenter l'actualité de l'Europe sociale.

EN3S

Intervention dans des séminaires nationaux traitant de la problématique du positionnement européen sur des sujets de sécurité sociale, notamment dans le cadre des cycles de formation de l'EN3S : cycle de formation continue «Stratégie Nationale et dynamique de réseaux» (SNDR) sur le thème : «L'impact de l'Europe et des traités budgétaires sur les politiques sociales françaises» à Paris. Intervention dans le séminaire de formation initiale de l'EN3S «Les enjeux européens et internationaux de protection sociale» à Saint Etienne.

CNAF

Soutien logistique de la REIF au cours d'un séminaire des Commissions Recherche et Prospectives et Relations internationales en mai 2016.

CNAV

Participation de la REIF, à la demande de la CNAV, au colloque européen sur les innovations technologiques et le vieillissement actif organisé à la Grande Motte par la Carsat Languedoc-Roussillon en octobre 2016.

UCANSS

Soutien de la REIF à l'UCANSS, depuis 2014, dans le cadre d'une mission de veille sur le domaine numérique relative aux projets communautaires en la matière. Dans ce cadre, la REIF a contribué à l'organisation d'un séminaire UCANSS sur la numérisation de la sécurité sociale qui s'est tenu le 28 juin 2016 à Bruxelles : aide à la définition du format, à l'élaboration du programme, facilitation de la prise de contacts avec les acteurs bruxellois, invitation de l'un des intervenants, soutien logistique et accueil dans ses locaux et accompagnement du groupe sur la journée.